



Communiqué de presse  
Paris, le 13 septembre 2019

## Feu vert de l'Etat pour l'expérimentation d'un bateau SeaBubbles sur la Seine

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Michel Cadot, a pris ce jour un arrêté de circulation dérogatoire au Règlement Particulier de Police Seine-Yonne, qui permettra à un bateau de la startup SeaBubbles de naviguer de manière expérimentale sur la Seine entre le 16 et le 20 septembre 2019. Cette décision s'inscrit dans la dynamique de soutien aux mobilités innovantes, de diversification et de gestion des usages de la Seine en Île-de-France, soutenue et portée par l'État et ses opérateurs publics, Voies navigables de France (VNF) et Haropa Ports de Paris ainsi que par les acteurs locaux du fleuve.

Cette expérimentation intervient après plusieurs étapes importantes, franchies avec succès : la présentation d'un dossier technique conforme à la réglementation qui lui est applicable, suivie de la délivrance d'un titre de navigation pour le bateau de l'entreprise SeaBubbles par la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA) le 11 septembre dernier, ainsi que la mise à disposition par Ports de Paris d'une escale prévue sur le port de Bercy. Si elle se révèle concluante, une exploitation commerciale de SeaBubbles pourra être envisagée au printemps 2020.

### Une expérimentation encadrée

Du 16 au 20 septembre, un bateau SeaBubbles sera autorisé à naviguer à **une vitesse maximale de 30 km/h** sur un itinéraire allant d'Issy-les-Moulineaux à Bercy, entre 8h et 10h le matin et entre 15h et 17h l'après-midi. Pour des raisons de sécurité, ces horaires ont été définis dans des créneaux à moindre rotation de bateaux à passagers.

Dans le cadre de cette dérogation ponctuelle et délivrée au titre de l'expérimentation au Règlement Particulier de Police Seine-Yonne - document qui organise la navigation sur la Seine - le bateau sera autorisé à **dépasser les autres bateaux dans les zones de trématage** interdit, sous réserve de ne pas perturber le trafic fluvial.

*« Nous sommes ravis d'être de retour à Paris. Cette nouvelle phase d'expérimentation a été rendue possible grâce à la mobilisation des services de l'État et à notre partenaire Paris Experience Group, que nous remercions. L'ensemble des signaux semble effectivement passer au vert pour un début d'opération commerciale de nos Bubble Taxis dès le premier trimestre 2020. Nous confirmons ainsi l'ambition de SeaBubbles de replacer la Seine au*

*centre de la mobilité francilienne en respectant le principe « Zéro bruit, Zéro vague, Zéro émission de CO2 »* déclare le président directeur général de SeaBubbles, Anders Bringdal.

Florence Beyaert, la présidente du directoire de Paris Experience ajoute *« Paris Experience Group est très heureux d'accueillir SeaBubbles et les services de l'État à Paris Seine au Port de Bercy pour de nouveaux tests officiels de navigation sur la Seine. Ce partenariat s'inscrit dans l'ambition du groupe d'accélérer sa transformation à Paris et sur la Seine afin de proposer une expérience différenciante, innovante et durable à ces clients du monde entier »*.

### **Accompagner les démarches innovantes et coordonner les usages fluviaux**

Outre cette expérimentation, l'État et ses opérateurs encouragent et accompagnent les actions innovantes en matière de mobilité, surtout lorsqu'elles s'inscrivent dans une démarche de transition énergétique.

Pour le préfet de région, Michel Cadot, *« la facilitation des déplacements des franciliens et la lutte contre la pollution sont des objectifs prioritaires pour l'État. Lorsqu'une société propose à l'État un nouveau mode de transport non polluant, comme celui de SeaBubbles, nous nous devons de l'étudier et de l'accompagner. Il est de mon ressort de permettre les conditions de leur expérimentation dans un cadre réglementé. Les nombreux usages de la Seine, qu'ils soient festifs, commerciaux ou privés, suscitent un intérêt constant et font émerger des projets innovants. Les Jeux Olympiques et Paralympiques seront également la vitrine mondiale de ces nouveaux usages qu'il s'agit dès à présent de favoriser. L'État et ses services doivent donc faire preuve d'agilité et d'adaptation ; une évolution concertée du Règlement Particulier de Police de navigation sur la Seine est une étape importante en ce sens »* déclare le préfet de région Michel Cadot.

Dans ce cadre, VNF a lancé une **étude sur les conditions de navigation sur la Seine**, qui intègre l'expérimentation de SeaBubbles, pour voir quelles sont les modifications à apporter à la réglementation actuelle pour un développement harmonieux du transport de passagers et de la logistique fluviale. C'est une priorité de l'État réaffirmée par la Loi Orientation des Mobilités en cours d'examen au parlement. A Paris, où le trafic fluvial est dense et l'espace contraint en certains endroits, notamment par la hauteur des ponts, certaines règles de circulation – vitesses maximales, zones où le dépassement est interdit, restrictions de circulation en période de crue ou règles de franchissement de l'alternat autour des îles de la Cité et Saint-Louis - ont un impact réel sur la navigation commerciale.

L'étude en cours analyse le trafic parisien et l'évolution de la flotte, notamment commerciale et développera un modèle scientifique pour envisager les évolutions, acceptables en termes de sécurité, pour les dimensions maximales des bateaux, les restrictions des conditions de navigation en période de crue, les vitesses maximales autorisées pour les différentes catégories de bateaux et les restrictions de longueur ou de motorisation pour les virements. Sa finalisation, prévue au cours du premier semestre de l'année 2020, permettra une évolution du Règlement Particulier de Police Seine-Yonne au premier trimestre 2021, dans le respect des enjeux environnementaux et culturels qui fondent également la politique fluviale de la Seine.

## **Le soutien au transport fluvial durable**

Au travers de son opérateur VNF, l'État soutient le développement du transport fluvial durable francilien, notamment via un dispositif d'aides financières cofinancé à 50% par la Région Île-de-France composé du Plan d'Aide au Report Modal (PARM) et du Plan d'Aide à la Modernisation et à l'Innovation (PAMI). VNF a par exemple soutenu :

- **le projet FLUDIS**, une solution innovante et décarbonée de logistique urbaine qui allie l'utilisation d'un bateau-entrepôt à propulsion 100% électrique et d'une flotte de vélos-cargos pour la livraison de colis et messagerie dans Paris, qui sera inauguré le 21 septembre ;
- **l'installation de bornes électriques**, avec HAROPA, sur la Seine pour réduire les émissions des bateaux de commerce en stationnement ;
- **le cofinancement d'une étude** menée par la Communauté portuaire de Paris sur les nouvelles motorisations de la flotte fluviale en Île-de-France.

### **Contact presse**

Préfecture de Paris et d'Île-de-France  
01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)  
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75\\_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

Voies navigables de France  
Direction territoriale Bassin de la Seine  
Corinne Spiner / 06 23 02 09 35/ [corinne.spiner@vnf.fr](mailto:corinne.spiner@vnf.fr)  
[www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)